Lévesque, Claudette

De: LStLouis [lstlouis@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 21:07
À: Greffe
Objet: Dossier R-3964-2016, compteurs électromécaniques

Madame, Monsieur,
Je demande, au sujet du dossier des compteurs non communicants versus les compteurs électromécaniques, qu'Hydro-Québec garantisse que le compteur non communiquant qu'il propose, ne génère pas de hautes fréquences transitoires sur le câblage de nos résidences.
Les hautes fréquences transitoires (dirty electricite) sont des radiations électromécaniques étant également nocives pour la santé tel que c'est le cas pour toutes autres formes de radiations électromagnétiques.
S'il vous plait, déposer ma lettre à titre d'observations en lien avec le Dossier R-3964-2016.
Je vous autorise à verser immédiatement ma lettre d'observation au système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie et ainsi de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures.

Salutations
Marc Robert
2030 rue Du Dauphiné
Sherbrooke, Qc
J1C 0V3